



## ARRETE 2026-82

### PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS

A

**Madame LEDDERER Marie-Delphine**  
**Directrice Générale des Services**

Le Maire de la Ville de Revin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R2122-10 modifié par le décret 2017-270 du 1<sup>er</sup> mars 2017,

Vu l'arrêté n°2025/192/TP/SP en date du 18/08/2025 portant détachement sur emploi fonctionnel de Directrice Générale des Services, Madame LEDDERER Marie-Delphine, au 01/10/2025

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Madame LEDDERER Marie-Delphine, Directrice Générale des Services, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité, dans les fonctions d'Officier d'Etat Civil, à compter du 30 mars 2026.

A ce titre, elle sera chargée :

- de la réception des déclarations des actes de l'Etat Civil, rédaction et transcription de ceux-ci.
- De la légalisation de signature.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de l'exécutif à la Préfecture des Ardennes, et sera notifié à l'intéressée.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons En Champagne :

- Par courrier : Tribunal Administratif de Châlons En Champagne, 25 rue du Lycée 51000 Châlons En Champagne
- Ou par voie dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Spécimen de signature

Fait à Revin, le 30 mars 2026

Le Maire,  
Cédric JAGIELSKI

